Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-143_16DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **15 décembre 2016 – 19 heures 30**

N° **143/16**

Date de convocation : 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Présent : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 26

Votants : 28

Objet : **DECHETS MENAGERS – MONTMIN**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Sylviane REY	Richard LESOT	Lionel LITTOZ-MONET	Christian BAILLY
Michel COUTIN	G.CHAMPANGE	Joëlle KOURTCHEVSKY	Hervé BOURNE	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	R. AUMAITRE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Nicolas BALMONT
Sonia GIFFORD	J.GUENAN	R. MERMAZ-ROLLET	Jacques TRESALLET	Jean-Louis MERLE
Marc LLEDO	Valérie. GARDIER	Paul CARRIER	Lucie LITTOZ	Marc MILLET-URSIN
Françoise KLEMENCIC				

Membres Excusés

Gérard MERMIER	Patrick DUC	Philippe PRUD'HOMME	Jeannie TREMBLAY

Membres Absents

V. AMADIO	Sarah DI-GLERIA

Pouvoirs

Laurence GODENIR (M. LUTZ)	Rosemonde SCHINDLER (L.LITTOZ)

EXPOSE

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement rappelle que par arrêté préfectoral du 22 Mars 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a rattaché la commune nouvelle de Talloires-Montmin à la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) – à effet immédiat.
En conséquence et à compter de cette date, les compétences la CCSLA ne s'exercent plus sur la commune de Montmin.
En ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets ménagers, la CCSLA a continué à assurer le service sur la partie Montmin de la commune nouvelle – charge qui incombait alors à la CCT, mais qui s'avérait difficile à mettre en œuvre compte tenu des délais, des différences de services, et du rattachement fiscal du financement par la TEOM – versé à la CCSLA pour l'année 2016.
Il convient maintenant de recouvrir les charges engagées pour le compte de la CCT dans le domaine de la gestion des déchets pour la période allant du 22 Mars 2016 au 31 décembre 2016.
Le coût du service total (sur la base des données 2015) pour la commune de Montmin s'élève à 61 128 euros auquel il faut ôter les produits du soutien et de la TOEM (détail dans le tableau qui restera joint à la présente délibération).

Monsieur le Vice-président explique que le coût de service effectué sur la commune de Montmin n'est pas couvert par le montant de la TEOM perçue, du fait de l'effet de la mutualisation de l'ensemble des coûts et des recettes de service sur l'ensemble du territoire.
Il propose de recouvrir auprès de la Communauté de Communes de la Tournette le coût réel du service effectué sur la période - 22 Mars 2016 au 31 décembre 2016 – soit 61 128 Euros – 4028 Euros (soutien) – 26934 (TOEM 2015) = **29 966 Euros**.

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_18-DE

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président informe également que des renseignements pris, l'agglomération d'Annecy ne serait pas en mesure d'assurer le service à compter du 01 janvier 2017.
Une convention pourrait être conclue avec ladite agglomération pour permettre un transfert de compétence sans conséquence pour les habitants de la commune de Montmin avec une facturation établie au coût réel du service sans que ce dernier dépasse la date du 30 juin 2017.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur les propositions supra.

-o-o-o-o-o-o-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur le Vice-président et charge Monsieur le Président de recouvrer la somme de **29 966 Euros** auprès de la Communauté de Communes de la Tournette.

Résultat du vote :

Votants	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

FAVERGES, le 19 DEC. 2016
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute-Savoie)

Délibération rendue exécutoire le : 19 DEC. 2016

Affichage le

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)
- Madame et Messieurs les Maires de la CCSLA

Copie(s) interne(s) :
- Urbanisme

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_18-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy
CCSLA

32, route d'Albertville – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX
Tél. : 04 50 44 51 05 – Fax : 04 50 32 55 71

Analyse des coûts du service « déchets »

Commune de Talloire-Montmin sur le territoire de la commune déléguée de Montmin

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400535-20161215-DE20161215_18-DE

ARTICLE 1 - Bases de l'approche

1.1. Bases financières

L'approche financière est réalisée à partir des résultats de la matrice d'expression des coûts pour l'année 2015 validée par l'ADEME. Cette matrice a été élaborée selon la méthode « Comptacoût».

Focus :

- ***Matrice des coûts et ComptaCoût®***

  - ✓ ***La Matrice des coûts***

Afin de doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts, l'ADEME a élaboré, avec des collectivités, un cadre standard et homogène de présentation des coûts, appelé "Matrice des coûts".
Ce cadre est construit d'une part selon une logique flux de déchets (Omr, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchetteries…) et, d'autre part, selon les étapes techniques de gestion (collecte, transport, traitement…).
Des règles et des conventions précises permettent de garantir l'homogénéité du mode de calcul et d'expression du coût.
La matrice a pour objectif d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités. Elle permet ainsi :

- *d'identifier des pistes de maîtrise des coûts ;*
- *d'éclairer la prise de décision ;*
- *d'établir une tarification (redevance incitative, redevance spéciale, facturations en déchetterie…) ;*
- *de communiquer sur les coûts auprès des usagers.*

  - ✓ ***La méthode ComptaCoût®***

En complément, ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la Matrice des coûts.
Il s'agit d'une méthode :

- *adaptable à toute collectivité compétente en matière de gestion des déchets ;*
- *garantissant une traçabilité des données entre la comptabilité publique et la matrice et, ainsi, la fiabilité des résultats ;*
- *s'intégrant dans les outils de gestion de la collectivité et rendant possible sa pérennisation, constituant ainsi un véritable outil de suivi financier du service déchets.*

A partir de cette matrice sont définis les coûts des différents services « OMR, Recyclables secs (= tri sélectif), déchèterie » en termes de charges et de produits. L'analyse est réalisée selon des postes analytiques administratifs et techniques.

Remarque : De cette matrice sont retirés les coûts relatifs aux services « particuliers » dont la commune déléguée de Montmin ne bénéficie pas. Il s'agit des coûts relatifs aux flux cartons des professionnels, fermentescibles et Omr des campings.

1.2. Quelques définitions

1.2.1. Les charges

Les charges fonctionnelles se décomposent :

- Charges de structures : charges qui permettent d'assurer le fonctionnement du service en terme d'encadrement, de fonctionnement de la vie politiques et surtout d'administration générale (services financiers, comptables, service administratifs / ressources humaines / marchés / informatiques…)
- Charges de communication : charges qui renvoient à l'ensemble des opérations de la collectivité pour faire connaitre le service, voire permettre une meilleure utilisation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-200039121-20161215-DEL_2161215_18-DE

Les charges techniques comprennent :

- La prévention correspond à l'ensemble des actions menées par la collectivité pour réduire quantitativement ou qualitativement les flux de déchets (ex composteur pied d'immeuble)
- La pré-collecte correspond aux charges liées à la gestion des contenants
- La collecte rassemble l'ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les amener vers un centre de transfert/point de regroupement.
- Le transfert/transport renvoi au transit des déchets entre le point de regroupement/centre de transfert vers le lieu de traitement
- Le traitement : regroupent l'ensemble des charges liées aux traitements des déchets à partir de leur entrée dans l'installation de traitement et la gestion des refus

1.2.2. Les produits

Les ventes de produits sont considérés comme étant les seuls produits industriels de la collectivité et correspondent à la vente des matériaux (ex métaux, cartons, papier …).
Les soutiens concernant les versements des Eco organismes aux collectivités dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur. *Nota : ces soutiens sont calculés sur la base de la population du territoire et des tonnages. Le fait d'enlever la population du territoire de la commune déléguée aura pour conséquence de diminuer les soutiens. Les soutiens seront alors perçus par l'EPCI dont dépendra la commune déléguée. De ce fait ils sont identifiés séparément (soutiens pour mémoire).*

Les aides regroupent :
- Les aides perçues dans le cadre des reprises de subventions d'investissement
- Les aides à l'emploi (cadre de contrat d'insertion de retour à l'emploi)

1.3. Expression des coûts relatifs aux services effectués sur la commune de Talloires-Montmin partie Montmin

Sont distingués :

- les services directement proportionnels aux tonnages et de fait à la population (les déchets étant produits par l'habitant). La population retenue est la population DGF qui représente au mieux la population compte tenu du caractère touristiques et de la variabilité saisonnières des activités du territoire.

  Focus :
  La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et « par emplacement de caravane sous certaines conditions ». La population DGF sert de base aux dotations.

Les coûts sont définis proportionnellement aux ratios de population (population DGF Montmin/ population DGF CCSLA).

- les services qui relèvent de caractéristiques particulières propres au territoire de la commune déléguée et qui font l'objet d'un calcul du service au regard de la situation « réelle ».
  Les postes concernés par cette situation sont ceux de :
  - le pré collecte : la dotation en bac/contenant par habitant étant supérieure à la dotation moyenne sur le territoire de la collectivité
  - la collecte : le temps de collecte impactant fortement sur le coût du service étant donné l'éloignement du site

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DE_20161215_18-DE

	Expression des coûts sur la base de :	Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"	Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"	Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"
	Service relatif aux :	OMR		Recyclables sec		Déchets de déchèterie	
Charges	**Charges fonctionnelles**						
	Charges de structure	✓		✓		✓	
	Communication	✓		✓		✓	
	Charges techniques						
	Prévention	✓		✓		✓	
	Pré-collecte		✓		✓	✓	
	Collecte		✓		✓	✓	
	Transfert/transport	✓		✓		✓	
	Traitement	✓		✓		✓	
	total charges en € HT						
	TVA *moyenne selon la matrice (10 % omr, 6% RS et 10 % déc.)*	✓		✓		✓	
	total charges en € TTC						
Produits	**Ventes de produits**						
	Matériaux	✓		✓		✓	
	Soutiens (pour mémoire selon Eco organisme - déclaration)	✓		✓		✓	
	Aides						
	reprises des subventions d'investissement "amortissement	✓		✓		✓	
	subventions de fonctionnement	✓		✓		✓	
	Aides à l'emploi	✓		✓		✓	
	RS 2015 que déchèterie	✓		✓		✓	
	total produits en €						

Tableau de synthèse des principes d'expression des coûts en fonction des postes

1.4. Données relatives à la population

La population DGF est sur le territoire de la :
- CCSLA : 16861 habitants
- commune déléguée de Montmin : 398 habitants

1.5. Données du calcul des services exprimés en situation réelle

1.5.1. Ordures ménagères résiduelles « OMR »

1.5.1.1. Pré-collecte

Le calcul du coût de service du poste pré-collecte s'effectue par rapport à l'amortissement des bacs de collecte mis à disposition.
35 bacs (conteneurs à roulettes) sont nécessaires pour effectuer la collecte sur le territoire de la commune déléguée. Sur la base d'une durée d'amortissement sur 7 ans et d'un coût d'achat par bac de 180 € HT (référence : cadre d'une commande de 100 bacs), les charges sont de 900 € HT.

1.5.1.2. Collecte

Concernant les charges relatives à la collecte, les aspects temps de collecte et fréquence de collecte sont à intégrer dans le calcul.
La collecte s'effectue en bacs roulants : 1 chauffeur et 2 rippers à raison d'une tournée complète de 2 heures par semaine toute l'année et d'une tournée de renfort hebdomadaire de 1h30 pendant 4 mois de l'année soit un total de 393 « heures agent ». Le coût de la collecte en benne ordures ménagères rapportée à l'heure agent est de 25,32 € HT /heure agent soit 9950,76 € HT.

1.5.2. Recyclables secs

1.5.2.1. Pré-collecte

Le parc de conteneurs est de :
- 3 semi-enterrés amortis sur 10 ans à raison de 3800 € HT par conteneur.
- 3 conteneurs aériens amortis sur 10 ans à raison de 2300 € HT par conteneur

L'amortissement est donc de 1830 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-200067676-20161215-D20161215_18-DE

1.5.2.2. La collecte

Les emballages sont collectés en moyenne une semaine sur deux (fréquence 0,5 – depuis que le point d'apport volontaire de la Forclaz est en place). La tournée est de 2 heures à un agent (chauffeur).
Le taux horaire agent de collecte est de 50,90 € HT/heure d'agent soit pour la commune déléguée de Montmin 2647,80 € HT par an.
Concernant le flux papier, la collecte s'effectue une fois tous les 2 mois soit 6 collectes de 2 heures par ans. Le coût horaire agent de collecte des papiers est également de 50,90 €HT soit pour une charge de collecte de 610,70 €HT.
Concernant le verre, la fréquence et temps de collecte sont identiques aux emballages soit 52 heures à raison de 49,96 € HT par heure agent soit une charge de 2597,92 € HT.

ARTICLE 2 - Calcul des coûts de services

2.1. En fonction des services et des postes

Expression des coûts sur la base de :			Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"	Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"	Proportionnalité population DGF	Calcul "Situation réelle"	Service global
Service relatif aux :			OMR		Recyclables sec		Déchets de déchèterie		
Charges	Charges fonctionnelles								
		Charges de structure	685,81 €		369,11 €		856,50 €		
		Communication	188,84 €		102,63 €		238,14 €		
	Charges techniques								
		Prévention	- €		- €		- €		
		Pré-collecte		900,00 €		1 830,00 €	- €		
		Collecte		9 950,76 €		5 855,65 €	4 413,73 €		
		Transfert/transport	1 823,12 €		1 116,22 €		1 712,74 €		
		Traitement	14 179,20 €		6 033,57 €		9 871,31 €		
	total charges en € HT			27 727,73 €		15 307,17 €		17 092,42 €	
	TVA	*moyenne selon la matrice (10 % omr, 6% RS et 6 % déc.)*		2 772,77 €		918,43 €		1 025,54 €	
	total charges en € TTC			30 500,50 €		16 225,60 €		18 117,96 €	64 844,06 €
Produits	Ventes de produits								
		Matériaux	- €		1 738,52 €		962,07 €		
	Soutiens (pour mémoire)		*56,29 €*		*2 549,35 €*		*1 422,73 €*		
	Aides				- €		- €		
		reprises des subventions d'investissement "amortissement	28,98 €		25,50 €		25,18 €		
		subventions de fonctionn	- €		- €		56,64 €		
		Aides à l'emploi	175,56 €		82,09 €		378,00 €		
		RS 2015 que déchèterie	- €		- €		243,56 €		
	total produits en €			204,55 €		1 846,11 €		1 665,46 €	3 716,12 €
							charges - produits (sans soutien)		*61 127,95 €*

Coûts en fonction des postes

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247007730-20161215-DE20161215_18-DE

2.2. Synthèse

Le coût de service global est de 61 128 € (64844 € de charges et 3716 € de produit hors soutiens) soit un coût de 153,60 € par habitant DGF. Si les soutiens sont intégrés le coût est alors de 143,46 € par habitant DGF.

A titre informatif ce coût est de 97 € par habitant DGF tous services « déchets » confondus.

Estimatif annuel selon bases :	
Coût du service (*)	61 127,95 €
Financement possible du service	
Soutiens perçus (*)	*4 028,37 €*
TEOM perçue (DG Fip 2015)	*26 934 €*
Redevance spéciale perçue	*200,00 €*

Manque pour l'équilibre : **29 965,58 €**

(*) (Base matrice d'expression des coûts 2015)

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_18-DE

Annexe « feuille de calcul »

			OMR			Recyclables sec			Déchets de déchèterie			coût du service sur Montmin
			CC SLA 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	CC 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	CC 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	
Charges	**Charges fonctionnelles**											
		Charges de structure	29 053,94 €	685,81 €		15 637,15 €	369,11 €		36 284,93 €	856,50 €		1 911,42 €
		Communication	7 999,97 €	188,84 €		4 347,65 €	102,63 €		10 088,43 €	238,14 €		529,60 €
	Charges techniques											
		Prévention										
		Pré-collecte	35 537,29 €	*838,85 €*	900,00 €	48 920,98 €	*1 154,77 €*	1 830,00 €	- €	- €		2 730,00 €
		Collecte	200 059,43 €	*4 722,36 €*	9 950,76 €	72 522,11 €	*1 711,87 €*	5 855,65 €	186984,56	4 413,73 €		20 220,14 €
		Transfert/transport	77 235,35 €	1 823,12 €		47 287,79 €	1 116,22 €		72 559,23 €	1 712,74 €		4 652,08 €
		Traitement REG	600 692,03 €	14 179,20 €		255 608,07 €	6 033,57 €		418 191,44 €	9 871,31 €		30 084,08 €
	TVA	**moyenne selon CC2015 (10 % omr, 6% RS et 6 % déc.)**	95 057,80 €	2 243,82 €		26 659,43 €	629,29 €		43 446,52 €	1 025,54 €		4 716,75 €
Produits	**Ventes de produits**											
		Matériaux	- €	- €		73 651,36 €	1 738,52 €		40 757,61 €	962,07 €		2 700,60 €
	Soutiens	***Pour mémoire***	*2384,67*	*56,29 €*		*108 001,39 €*	*2 549,35 €*		*60 273,02 €*	*1 422,73 €*		*4 028,37 €*
	Aides											
		reprises des subventions d'investissement	1 227,88 €	28,98 €		1 080,12 €	25,50 €		1 066,55 €	25,18 €		79,66 €
		subventions de fonctionnement	- €	- €		- €	- €		2 399,67 €	56,64 €		56,64 €
		Aides à l'emploi	7 437,56 €	175,56 €		3 477,80 €	82,09 €		16 013,91 €	378,00 €		635,66 €
		RS 2015 que déchèterie		- €			- €		10 318,24 €	243,56 €		243,56 €

Total	**61 127,95 €**
PM soutien	***4 028,37 €***
TEOM 2015	***26 934,00 €***
Redevance spéciale	***200,00 €***
reste à recouvrir	***29 965,58 €***

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247407673-20161215-DEL_20161215_18-DE

			OMR			Recyclables sec			Déchets de déchèterie			coût du service sur Montmin
			CC SLA 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	CC 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	CC 2015	Montmin DGF	Calcul "au réel" *	
Charges	**Charges fonctionnelles**											
		Charges de structure	29 053,94 €	685,81 €		15 637,15 €	369,11 €		36 284,93 €	856,50 €		1 911,42 €
		Communication	7 999,97 €	188,84 €		4 347,65 €	102,63 €		10 088,43 €	238,14 €		529,60 €
	Charges techniques											
		Prévention										
		Pré-collecte	35 537,29 €	*838,85 €*	900,00 €	48 920,98 €	*1 154,77 €*	1 830,00 €	- €	- €		2 730,00 €
		Collecte	200 059,43 €	*4 722,36 €*	9 950,76 €	72 522,11 €	*1 711,87 €*	5 855,65 €	186984,56	4 413,73 €		20 220,14 €
		Transfert/transport	77 235,35 €	1 823,12 €		47 287,79 €	1 116,22 €		72 559,23 €	1 712,74 €		4 652,08 €
		Traitement REG	600 692,03 €	14 179,20 €		255 608,07 €	6 033,57 €		418 191,44 €	9 871,31 €		30 084,08 €
	TVA	**moyenne selon CC2015 (10 % omr, 6% RS et 6 % déc.)**	95 057,80 €	2 243,82 €		26 659,43 €	629,29 €		43 446,52 €	1 025,54 €		4 716,75 €
Produits	**Ventes de produits**											
		Matériaux	- €	- €		73 651,36 €	1 738,52 €		40 757,61 €	962,07 €		2 700,60 €
	Soutiens	***Pour mémoire***	*2384,67*	*56,29 €*		*108 001,39 €*	*2 549,35 €*		*60 273,02 €*	*1 422,73 €*		*4 028,37 €*
	Aides											
		reprises des subventions d'investissement "amortissement	1 227,88 €	28,98 €		1 080,12 €	25,50 €		1 066,55 €	25,18 €		79,66 €
		subventions de fonctionnement	- €	- €		- €	- €		2 399,67 €	56,64 €		56,64 €
		Aides à l'emploi	7 437,56 €	175,56 €		3 477,80 €	82,09 €		16 013,91 €	378,00 €		635,66 €
		RS 2015 que déchèterie		- €			- €		10 318,24 €	243,56 €		243,56 €

Total	**61 127,95 €**
PM soutien	***4 028,37 €***
TEOM 2015	***26 934,00 €***
Redevance spéciale	***200,00 €***
reste à recouvrir	***29 965,58 €***